Image not found or type unknown

Contestation de préavis par l'agence après remise des clefs

Par **Diana91**, le **01/02/2011** à **22:19**

Bonsoir,
Mon ami et moi étions locataires d'un appartement géré par une agence immobilière. A la fin du mois d'octobre, mon ami, ingénieur dans le BTP, apprend que son employeur va le faire muter sur un chantier à Nantes pour une durée indéterminée.
Ne pouvant pas assurer seule le paiement des loyers et ayant une attestation de mutation de son employeur, nous adressons donc une lettre de demande de préavis d'un mois à l'agence immobilière.
Celle-ci accepte, procède à l'EDL de sortie et récupère les clefs de l'appartement fin décembre.
Or, aujourd'hui, je suis harcelée au téléphone par la propriétaire du logement, qui me dit que la mutation de mon ami n'est pas valable, et qu'elle ne compte pas nous rendre le chèque de caution. De plus, je reçois une lettre de l'agence immobilière qui me demande de payer les mois de janvier et de février parce qu'ils considèrent que la mutation de mon ami n'en est pas une car son entreprise n'a pas de succursale à Nantes et que ses fiches de paies sont émises de la région parisienne.
Ont-il le droit d'exiger un paiement des loyers alors que le préavis a été accepté et que la remise des clefs à été faite fin décembre ?
Nous leur avons fourni une attestation de mutation, et ils en on eu confirmation au téléphone par l'employeur de mon ami, peuvent-ils refuser MAINTENANT ce préavis d'un mois ?

Nous sommes vraiment dans une impasse, je vous remercie par avance de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés